



HÉBERGEMENT DES INTERNES MAJEURS LE WEEK-END (CPGE uniquement)

La possibilité d'être hébergé le week-end (nuit du samedi et présence à l'internat le dimanche) est exclusivement réservee aux internes majeurs au moment de la demande.

L'internat des classes préparatoires est ouvert du dimanche soir (17h30) au samedi (14h30). L'internat est fermé pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël ; les vacances d'hiver, de printemps, les vacances d'été et les week-ends prolongés par un ou des jours fériés. **La liste précise de ces week-ends prolongés sera donnée en début d'année scolaire** (document à conserver absolument).

Le service de restauration de la Cité scolaire est fermé du samedi midi au dimanche inclus, ainsi que les jours fériés et pendant les week-ends prolongés. Les internes de CPGE accueillis le week-end ont l'usage d'un local spécifique dans leur dortoir pour préparer éventuellement des repas. **Ils doivent impérativement assurer son entretien**, après l'avoir utilisé. La conservation des aliments, la préparation et la consommation des repas sont interdites dans les chambres.

Plusieurs laveries automatiques sont implantées dans les environs immédiats de la Cité scolaire.

Un(e) assistant(e) d'éducation du service Vie scolaire CPGE est présent(e) le week-end à l'internat. Le numéro de téléphone sur lequel il/elle pourra être joint(e) sera communiqué aux internes à la rentrée. Par ailleurs, un cadre de la direction, ou de l'intendance ou de la vie scolaire (conseiller principal d'éducation) de la Cité scolaire, assure un service d'astreinte chaque week-end et est donc joignable à tout moment.

Les dispositions propres au fonctionnement de l'internat pendant les périodes d'ouverture le week-end – en particulier les modalités d'entrée et de sortie de l'internat - seront présentées aux internes à la rentrée de septembre 2021. Tout manquement à ces dispositions et/ou au règlement intérieur du lycée Lakanal peut justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire et l'application de sanctions appropriées (avertissement ; non reconduction de l'inscription à l'internat le week-end ; exclusion temporaire ou définitive de l'internat). Si nécessaire, le proviseur peut également, pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, interdire par mesure conservatoire l'accès au lycée et/ou à l'internat à un(e) étudiant(e) dans l'attente de la tenue d'un conseil de discipline.



DEMANDE D'INSCRIPTION À L'INTERNAT CPGE LE WEEK-END POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

NOM : _____ **Prénom :** _____ Date de naissance : / /

1^{ère} année (classe: _____)

Date de la demande : / /

2^{ème} année (classe: _____)

Signature de l'étudiant majeur :

Autorisé(e)

Non autorisé(e)

Sceaux, le

Le Proviseur adjoint,